



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.91/8



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention

5 août 2021
Français
Original : anglais

91^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Téléconférence, 7 - 8 juillet 2021

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2021

Table des matières

	Pages
Rapport	1-11
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. En consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 91^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue les 7 et 8 juillet 2021. La réunion s'est tenue par téléconférence, en raison des mesures visant à contenir la pandémie de COVID-19.

Participation

2. À cette réunion ont assisté le Président du Bureau, M. Carlo Zaghi, accompagné de M. Roberto Giangreco et de M^{me} Valentina Mauriello (Italie) ; les Vice-Présidents : M. Stéphane Pailler, accompagné de M. Clément Payeur (France) ; M^{me} Ayelet Rosen (Israël) ; M^{me} Ivana Stojanovic (Monténégro) ; M^{me} Eda Bayar (Turquie) ; et la Rapporteuse, M^{me} Nassira Rheyati, accompagnée de M^{me} Khaoula Lagrini (Maroc). M^{me} Silvia Bartolini et M. Fabio Pirotta (Union européenne) ont participé à la réunion en tant qu'observateurs. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (Coordonnatrice, Spécialiste de la gestion de programme, Fonctionnaire d'administration). La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion du Bureau a été ouverte à 10 h (TU+3) le 7 juillet 2021 par M. Carlo Zaghi, Président du Bureau. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a adressé ses félicitations à M^{me} Tatjana Hema pour sa nomination au poste de Coordinatrice du PAM depuis le 1^{er} juillet. Il a également fait remarquer que l'Italie était prête à débattre d'un nouvel accord avec le PNUE/PAM, qui succédera au précédent accord de la sorte.

4. La Coordinatrice du PNUE/PAM, M^{me} Tatjana Hema, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion et a remercié le Président, se disant très honorée d'avoir été nommée Coordinatrice et réaffirmant sa résolution à se montrer à la hauteur des attentes des Parties contractantes et de la Directrice exécutive du PNUE. Elle s'est également félicitée que l'Italie accepte d'entamer les discussions et de signer un nouvel accord de coopération bilatérale.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP/MED BUR.91/1. Aucune autre question n'a été ajoutée au point 8 de l'ordre du jour, « Questions diverses ». L'ordre du jour est présenté à l'annexe II du présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2020 – mai 2021

6. La Coordinatrice a présenté les documents « Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période octobre 2020 - mai 2021 » (UNEP/MED BUR.91/3) et « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP 21 » (UNEP/MED BUR.91/4) et elle a fait référence aux « Rapports des 43^e, 44^e et 45^e réunions du Comité exécutif de coordination » et à la « Compilation des fiches projets », présentés dans les documents UNEP/MED BUR.91/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.

7. Lors de sa présentation, la Coordinatrice a mentionné les progrès accomplis durant la période considérée en ce qui concerne les questions de gouvernance – notamment les principales réunions des organes de gouvernance, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre de la feuille de route de

l'Approche écosystémique, les partenariats, la gestion des connaissances, l'information et la sensibilisation – ainsi qu'en rapport avec les thèmes centraux et transversaux du Programme de travail. Elle a fait observer que, malgré la situation imposée par la pandémie de COVID-19 et les difficultés liées, le Secrétariat s'est efforcé de mettre en œuvre le Programme de travail, dont les objectifs n'ont subi aucune conséquence négative grave. Elle a également salué l'ancien Coordonnateur, M. Gaetano Leone, pour son entier dévouement en faveur de la mise en œuvre du Programme de travail jusqu'à son dernier jour de travail.

8. Les membres du Bureau ont félicité M^{me} Hema pour sa nomination et ont exprimé leur gratitude envers M. Leone. Aucune observation n'a été formulée concernant le Rapport sur les travaux menés. La Coordonnatrice a souligné que l'absence de commentaires de la part des membres du Bureau montrait que ces derniers appréciaient et reconnaissaient les travaux menés par le Secrétariat.

9. Conclusion :

a) Le Bureau se félicite du travail accompli entre octobre 2020 et mai 2021, tel que présenté par le Secrétariat, et des efforts déployés et des résultats obtenus jusqu'à présent grâce à l'action intégrée de l'Unité de coordination et des composantes du PAM, malgré les difficultés résultant de la pandémie de COVID-19.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

10. La Coordonnatrice a informé les participants à la réunion des progrès présentés dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » (document UNEP/MED BUR.91/5), dans lequel sont exposés l'état des contributions financières, les questions relatives au personnel et les aspects administratifs. Elle a fait remarquer que la partie évaluée du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée s'élevait à 8,8 millions de dollars, au 31 décembre 2019, dont un montant de 7,7 millions d'excédent cumulé et un montant de 1,1 million dégagé pour le Fonds de réserve opérationnelle. Elle a ajouté que la durabilité et la continuité formaient des priorités clés pour le système.

11. Au cours de la discussion qui s'en est suivie, les membres du Bureau ont salué l'Unité de coordination pour ses efforts. La représentante de l'Observateur a fait remarquer que davantage d'informations étaient nécessaires sur le solde positif du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, notamment concernant l'origine de l'excédent et la raison de son accumulation. Elle a ajouté qu'il convenait d'expliquer clairement l'absorption des fonds et de fournir des renseignements sur la manière dont les contributions évaluées étaient utilisées. Par conséquent, elle a demandé à ce qu'une analyse soit réalisée.

12. La Coordonnatrice a fait observer que le Secrétariat s'attendait à recevoir bientôt le montant certifié de 2020 de la part du Siège. Elle a ajouté qu'une analyse de l'accumulation des économies réalisées jusqu'en 2019 avait été présentée à la réunion des Points focaux du PAM de 2019 et à la COP 21 (Naples, Italie, décembre 2019), et que c'était ainsi que la COP avait décidé d'attribuer un montant plus élevé au Centre d'activités régionales, grâce aux économies. Elle a convenu qu'un examen détaillé, avec les informations les plus récentes, était nécessaire, tel que l'a demandé le Bureau.

13. Un membre du Bureau a demandé à ce qu'une facture des contributions soit présentée chaque année en janvier ou février pour permettre le paiement des contributions en temps utile. La Coordonnatrice a confirmé que les factures étaient établies et distribuées au début de chaque année (à l'issue de la COP, en fonction des besoins) et a ajouté que le Secrétariat veillerait à ce que cette pratique soit maintenue, en coordination avec le Siège (puisque les factures sont établies directement par le Siège du PNUE).

14. S'agissant des questions relatives au personnel, un membre du Bureau a insisté sur l'importance de garantir que tous les postes sont ouverts à la concurrence, publiés sur Inspira et

largement communiqués, étant donné que ces exigences ne sont pas clairement définies dans le document UNEP/MED BUR.91/5.

15. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note des soldes des fonds au 31 décembre 2019 qui montrent une situation financière saine du système de la Convention PNUE/PAM-Barcelone ;

(b) Le Bureau note avec satisfaction le montant des contributions reçues pour l'année 2020 et 2021. Il demande aux 14 et 7 Parties contractantes dont les contributions pour 2021 et 2020 sont encore en suspens de les verser dans les meilleurs délais ;

(c) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à respecter la Procédure 4.2.b des Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, qui dispose que les contributions pour chaque année civile sont attendues au cours du premier trimestre de cette année et doivent être versées rapidement et intégralement ;

(d) Le Bureau demande au Secrétariat de fournir une analyse globale du solde positif des fonds imprévu (excédent des comptes et épargne liée à la COVID-19), ainsi que de leur composition, afin de permettre une bonne compréhension d'où provient l'excédent et de comment celui-ci a été créé ;

(e) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes en retard de paiement, en particulier celles ayant des arriérés de plus de deux ans, à les verser le plus rapidement possible, tout en tenant compte des circonstances particulières de chaque Partie contractante en retard de paiement ;

(f) Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat concernant les Parties contractantes ayant des arriérés et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour recouvrer ces arriérés conformément aux Règles et procédures et aux Règlements financiers correspondants et invite les Parties contractantes ayant des arriérés à rendre compte de l'avancement de leurs paiements lors de la prochaine réunion des points focaux du PAM qui aura lieu en septembre 2021 ;

(g) Le Bureau salue les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre financière du programme de travail et du budget 2020-2021 et souhaite continuer à prendre des mesures visant à la mise en œuvre complète du programme de travail 2020-2021 ;

(h) Le Bureau se réjouit des informations sur les économies supplémentaires potentielles qui pourraient être réalisées au cours de l'exercice 2020-2021 en temps opportun et demande au Secrétariat d'informer le Bureau et les Parties contractantes sur les économies potentielles lors de leurs prochaines réunions ;

(i) Le Bureau prend note des informations fournies concernant le nouveau barème d'évaluation et demande au Secrétariat d'informer le Bureau, les points focaux du PAM et la COP des résultats de la discussion pertinente de la 76e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et suggère des modalités pour l'application du nouveau barème des contributions ;

(j) Le Bureau prend note des mesures proposées par le Secrétariat qui visent à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre financière du programme de travail, conformément au paragraphe 6 de la procédure 2 des règles et des procédures du Règlement financier et recommande au Secrétariat d'approfondir cette question avec le PNUE et de réfléchir à sa soumission à la réunion des points focaux du PAM prévue en septembre 2021 ;

(k) Le Bureau prend note de la situation des recrutements pour l'Unité de coordination et salue les efforts déployés par le Secrétariat pour garantir des ressources humaines adéquates pour la bonne mise en œuvre du programme de travail ;

(l) Le Bureau salue le leadership et les précieuses contributions du coordinateur du PAM, M. Gaetano Leone, au système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et lui adresse ses meilleurs vœux pour sa retraite ;

(m) Le Bureau félicite Mme Tatjana Hema pour sa nomination en tant que Coordinatrice du PNUE/PAM et apprécie l'achèvement rapide du processus de recrutement par le Directeur exécutif qui a permis d'assurer la continuité des travaux du Secrétariat.

(n) Le Bureau demande au Secrétariat et au siège du PNUE de procéder dès que possible au processus de recrutement du Coordonnateur adjoint du PAM. Le Bureau demande également au Secrétariat d'accélérer le recrutement du chef de projet du projet EcAp MED III financé par l'UE afin de permettre la livraison en temps voulu du MED QSR 2023 compte tenu des retards observés jusqu'à présent.

(o) Le Bureau prend note et salue les efforts conjoints déployés par le Gouvernement grec et l'Unité de coordination et demande au Secrétariat de l'informer des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

16. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP/MED BUR.91/6).

17. Les paragraphes qui suivent rendent compte des questions traitées par les participants à la réunion.

- A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

18. La Coordinatrice a présenté l'état d'avancement du processus de ratification et a exhorté les membres du Bureau, ainsi que l'ensemble des Parties contractantes par l'intermédiaire du Bureau, à ratifier les Protocoles restants de la Convention et notamment le Protocole « Immersions », dont l'entrée en vigueur exige encore une ratification.

19. Un membre du Bureau a insisté sur la nécessité d'effectuer une analyse des raisons pour lesquelles certains Protocoles n'ont pas été ratifiés, plus particulièrement le Protocole « déchets dangereux ». Elle a fait observer que cela pouvait être dû, par exemple, à un instrument juridique global très actif et important ou à une autre raison, laquelle doit être examinée. Par la suite, à l'issue de cette analyse, des mesures supplémentaires pourront être adoptées.

20. Le représentant de l'Italie a informé les participants à la réunion que son pays était en train de finaliser la ratification du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières.

21. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et invite instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à faire des efforts concernant leur ratification. À cette fin, le Bureau invite également ces Parties contractantes à se mettre en rapport avec le Secrétariat, le cas échéant, afin de faciliter la coordination en vue de la ratification des instruments juridiques pertinents, en mettant particulièrement l'accent sur le protocole « Immersions » afin de garantir son entrée en vigueur dès que possible ;

(b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts avec les Parties contractantes aux fins de la pleine ratification de la Convention de Barcelone révisée et de ses Protocoles.

- B. Respect des obligations et système des rapports

22. La Coordinatrice a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décision IG.24/1 relative au « Comité de respect des obligations », plus particulièrement en ce qui concerne la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre. Elle a fait remarquer que l'Unité de coordination et les composantes du PAM travaillaient ensemble à l'élaboration de l'évaluation générale des rapports nationaux de mise en œuvre, soulignant l'importance de recevoir des rapports de

qualité pour permettre un examen efficace de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Par ailleurs, elle a ajouté que le Comité de respect des obligations avait tenu sa 17^e réunion en juin, une réunion fructueuse à l'occasion de laquelle l'Espagne a également présenté, de manière très constructive et efficace, sa réponse aux questions posées par le Comité en rapport avec la communication de l'ONG Ecologistas en Acción de la Región Murciana concernant la mise en œuvre par l'Espagne du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique dans l'aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM) de Mar Menor. M^{me} Hema a déclaré que le Secrétariat avait été très impressionné par la réponse constructive de la délégation espagnole au cours des procédures du Comité de respect des obligations, sachant notamment qu'il s'agissait du premier cas de ce genre et qu'il servirait de référence à l'avenir, le cas échéant. La Coordinatrice a remercié les membres du Comité, et plus particulièrement la Rapporteuse, M^{me} Karassin, pour leurs travaux et a ajouté que la réunion portait également sur le fonctionnement effectif du Comité. Elle a aussi annoncé que le juriste allait quitter le Secrétariat pour assumer d'autres fonctions.

23. Les membres du Bureau ont pris note des progrès réalisés dans la présentation des rapports nationaux de mise en œuvre et dans l'élaboration de l'évaluation générale par le Secrétariat. Ils ont également félicité le Comité de respect des obligations pour ses travaux. Un membre du Bureau a fait remarquer que le domaine d'activité et de compétence du Comité de respect des obligations était très large et que, même si le Comité pouvait émettre des recommandations concernant son fonctionnement effectif, la décision finale revenait aux Parties contractantes.

24. Les participants à la réunion ont fait observer que la décision du Comité relative à la communication de l'ONG Ecologistas en Acción de la Región Murciana prenait plus de temps que prévu.

25. **Conclusions :**

(a) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre sans plus tarder leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes de référence 2012-2013, 2014-2015 (2 Parties contractantes) et/ou 2016-2017 (4 Parties contractantes) afin de compléter dès que possible les rapports concernant ces exercices ;

(b) le Bureau encourage les Parties contractantes à accélérer la soumission de leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019 en vue de la COP22, avec le soutien de l'INFO/RAC selon le besoin, afin que la COP soit en mesure de garder à l'étude en temps voulu la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, conformément à l'article 18 de la Convention de Barcelone ; et

(c) le Bureau salue le travail du Comité de respect des obligations concernant la préparation de la COP 22. A cet égard, le Bureau encourage le Comité à concentrer ses travaux sur le soutien de cas liés aux difficultés de mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles ou aux cas potentiels de non-respect des obligations.

- **C. Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027, y compris le suivi de la 2^{ème} réunion du Comité directeur de la SMT**

26. La Coordinatrice a abordé les progrès accomplis dans l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme (SMT) et dans l'évaluation de la SMT actuelle, mentionnant spécifiquement les résultats de la réunion du Comité directeur sur la SMT (Téléconférence, 5 et 6 juillet 2021), présentés dans le document UNEP/MED BUR.91/7. Elle a fait remarquer que la réunion devrait notamment porter sur la vision de la SMT et sur le titre du Programme 6, lesquels ne sont toujours pas définis. Elle a également traité de l'avancement de l'analyse systémique qui doit accompagner la nouvelle SMT, laquelle devait commencer à l'issue de la rédaction du premier projet de SMT.

27. Au cours de la discussion qui s'en est suivie, les membres du Bureau ont fait part de leur satisfaction quant aux progrès réalisés. Un membre du Bureau a fait observer qu'il convenait de prévoir suffisamment de temps pour l'examen de l'analyse systémique avant la COP. La représentante de l'Observateur a souligné l'importance des étapes clés à atteindre d'ici 2023 dans l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR).

28. **Conclusions :**

(a) Le Bureau remarque avec intérêt les processus inclusifs qui ont été adoptés pour l'évaluation de la SMT actuelle et la préparation de la nouvelle SMT ainsi que la contribution active des Parties contractantes et des partenaires du PAM, et demande au Secrétariat de veiller à ce que le rapport d'évaluation et la nouvelle SMT tiennent compte des commentaires et suggestions reçus lors de la deuxième réunion du Comité directeur de la SMT et de la 91e réunion du Bureau et de soumettre sa version finale à la réunion des points focaux du PAM prévue en septembre 2021 ;

(b) le Bureau prend note de l'avancement de l'évaluation de la structure actuelle et des besoins pour permettre au Secrétariat et aux composantes du PAM de fournir la nouvelle SMT et demande au Secrétariat de veiller à l'élaboration de l'évaluation en temps voulu pour la soumettre à la réunion des points focaux du PAM en septembre 2021.

- D. Suivi des travaux du Comité technique d'experts du SO_x ECA et Processus de mise à jour des plans régionaux de lutte contre la pollution

29. La Coordinatrice a présenté les progrès réalisés dans le cadre de ces processus essentiels. Elle a réaffirmé l'importance de mettre en œuvre la feuille de route pour la proposition d'une éventuelle désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (MED SECA) et s'est dite satisfaite des progrès accomplis lors de la réunion des Points focaux du REMPEC.

30. La Coordinatrice a également abordé les plans régionaux sur la pollution et a mis en lumière des évolutions parallèles relatives aux amendements des directives pertinentes de l'UE. Par conséquent, il est recommandé d'envisager des mesures pour éviter tout éventuel retard dans le processus d'approbation des plans régionaux par les Points focaux du PAM et par la COP. D'aucuns ont aussi exprimé certaines inquiétudes quant au retard de transmission des documents liés à la réunion pertinente établis pour la négociation des plans. Reconnaisant le retard dû à la difficulté des conditions de travail de cette année et au mandat très chargé du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée (MED POL) de cet exercice biennal, la Coordinatrice a salué toutes les Parties contractantes pour leur contribution constructive durant les réunions respectives visant à rattraper ces retards et a recommandé de présenter les plans régionaux à la réunion des Points focaux du PAM pour examen dans le cadre de la COP 22.

31. La représentante de l'Observateur a souligné l'engagement pris par l'Union européenne concernant la mise en œuvre de la feuille de route pour la proposition d'une éventuelle désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre.

32. **Conclusions :**

(a) Le Bureau note avec satisfaction les progrès accomplis concernant l'exécution de ces mandats importants de la COP 21 et demande au Secrétariat et aux composantes respectives du PAM de veiller à ce que toutes les mesures soient prises en temps voulu pour les soumettre à la réunion des points focaux du PAM de septembre 2021 ;

(b) le Bureau encourage les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'Annexe VI de MARPOL afin de faciliter la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre conformément à l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone, et a

demandé au Secrétariat et au REMPEC, en collaboration avec l'OMI, de soutenir ces processus sur demande. Le Bureau félicite l'Albanie d'avoir ratifié l'Annexe VI de la Convention MARPOL en tant qu'exemple encourageant pour les autres Parties contractantes à le faire.

- E. Principes et principaux éléments du Programme de travail et budget 2022-2023

33. La Coordinatrice a présenté les progrès réalisés dans l'élaboration du Programme de travail et du Budget 2022-2023, soulignant que le processus était inclusif et transparent, grâce à l'effort collectif de l'Unité de coordination et des Composantes du PAM, avec l'entière association des Parties contractantes. M^{me} Hema a ajouté que, conformément aux règles financières, le Programme de travail devait d'abord être envoyé à la Directrice exécutive du PNUE. Elle a expliqué les quatre scénarios proposés dans le Programme de travail, en insistant sur les scénarios C et D, ajoutant que le temps était venu d'entamer une discussion très franche, avec le Bureau d'abord, puis avec les Points focaux du PAM, concernant l'augmentation annuelle des contributions évaluées, conformément à la pratique adoptée par la plupart des conventions internationales.

34. Le Bureau a remercié le Secrétariat pour ses explications et pour le processus inclusif d'élaboration du Programme de travail, lequel associait toutes les Composantes du PAM. Un membre du Bureau a fait observer que son pays rencontrait des difficultés à augmenter les contributions évaluées et que le scénario C du Programme de travail était préférable, insistant sur la possibilité d'utiliser l'excédent ainsi que les contributions volontaires pour appuyer la mise en œuvre du Programme. Une autre représentante a fait remarquer que son pays n'était pas contre une augmentation des contributions évaluées, à condition que celle-ci profite aux activités. La représentante de l'Observateur a souligné l'importance de la mise en œuvre des projets et des structures d'appui nécessaires, ajoutant qu'elle comprenait la demande émise au Secrétariat visant à augmenter les contributions évaluées dans l'intérêt de la durabilité à long terme du budget. Toutefois, elle a déclaré qu'il serait difficile d'agir en ce sens en cas d'excédent. Les membres du Bureau ont également insisté sur le fait qu'il était possible de trouver une solution autre que l'augmentation des contributions évaluées grâce aux contributions volontaires des différentes Parties contractantes.

35. La Coordinatrice a remercié les membres du Bureau pour leurs commentaires, avant de faire observer que le Secrétariat souhaitait présenter une vue d'ensemble et que le Programme de travail ne pouvait être trop longtemps complété à partir du solde positif de l'excédent. Par conséquent, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour maintenir le niveau de financement des activités. La Coordinatrice a ajouté que, comme indiqué, le Secrétariat présenterait le Programme de travail à la réunion des Points focaux du PAM, conformément à la décision respective de la COP.

36. Conclusions :

(a) Le Bureau a pris note des éléments programmatiques et budgétaires proposés pour le programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023, y compris les scénarios budgétaires possibles. Tout en exprimant ses préoccupations sur une éventuelle augmentation des contributions fixées au cours du prochain exercice biennal, en particulier eu égard à la pandémie de la Covid-19, a demandé au Secrétariat de préparer le budget conformément à la décision de la COP 21 et de la nouvelle SMT 2022-2027.

- F. Préparatifs en vue de la COP 22 : format, session ministérielle et déclaration, préparatifs du pays hôte

37. Le Secrétariat a présenté l'avancement des préparatifs de la COP 22, soulignant l'étroite coopération avec le pays hôte de la COP, la Turquie. M^{me} Hema a ajouté que le plan était que les participants à la COP soient présents en personne et a informé les participants à la réunion que la Directrice exécutive du PNUE, M^{me} Inger Andersen, prévoyait d'y assister. D'aucuns ont fait observer que l'accord avec le pays hôte de la COP était en cours de finalisation et avait été envoyé au Siège du PNUE pour approbation. La Coordinatrice a mentionné les deux options présentées pour le thème de la COP, en insistant sur leur nature préliminaire. La représentante de la Turquie, pays hôte de la COP 22, a adressé ses remerciements à la Coordinatrice pour les propositions et pour sa

collaboration dans le cadre des préparatifs de la COP, ajoutant que les thèmes proposés étaient en cours d'examen par le pays hôte, qui fera parvenir ses commentaires ultérieurement. Elle a également évoqué la possibilité d'organiser une manifestation pour les jeunes, comme cela avait été le cas dans le cadre de la COP 21. La Coordinatrice a ensuite demandé conseil aux membres du Bureau au sujet du thème de la COP, afin qu'il soit pris en considération pour l'élaboration d'une brève note conceptuelle.

38. Les membres du Bureau ont remercié la Turquie, en tant que pays hôte de la COP, ainsi que le Secrétariat pour les informations fournies pendant les préparatifs de la COP 22. En ce qui concerne le thème de la COP, les membres ont fait part de leur préférence envers une combinaison des deux thèmes proposés, notant l'importance du lien entre biodiversité et changement climatique ainsi que du rétablissement de l'après-Covid, et ont insisté sur les connexions avec la nouvelle Stratégie à moyen terme. Ils ont également évoqué l'importance de l'élaboration de la Déclaration ministérielle d'Antalya, en faveur de laquelle ils se sont dits prêts à collaborer. Le représentant de l'Union européenne a fait observer que l'Union prévoyait de participer à la COP au niveau le plus élevé, notant que le fait que la Présidence de l'UE soit assurée par une Partie contractante à la Convention de Barcelone, la Slovaquie, présentait certains avantages.

39. Au cours de la discussion relative à la liste proposée de décisions de la COP, la représentante de l'Observateur a évoqué la nécessité que le projet de décision sur la gouvernance contienne une référence, ainsi qu'une annexe liée, au mécanisme de gouvernance de l'Approche écosystémique, lequel constitue une contribution importante à l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR).

40. **Conclusions :**

(a) Le Bureau salue le travail de la Turquie et du Secrétariat réalisé pour la préparation de la COP 22 sous forme de réunion en présentiel, et demande instamment à toutes les Parties contractantes de participer activement dans la mesure du possible pour maximiser la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, considérant également que le Directeur exécutif du PNUE a confirmé sa participation ;

(b) Le Bureau a accueilli favorablement les propositions fournies par le Secrétariat sur le thème possible de la session ministérielle de la COP 22 et a suggéré de combiner les thèmes proposés 1 et 2, notant l'importance du lien biodiversité et changement climatique en Méditerranée dans le contexte de rétablissement de l'après-Covid pour la prise en compte du pays hôte. Le Bureau a encouragé à la fois le pays hôte et le Secrétariat à travailler ensemble pour finaliser la proposition de thème de la COP ;

(c) Le Bureau encourage à la fois le Secrétariat et le pays hôte à rédiger la note conceptuelle et les premiers éléments principaux de la déclaration ministérielle pour les soumettre à la réunion des points focaux du PAM, au cours de laquelle le thème sera adopté et les principaux éléments de la déclaration ministérielle seront ensuite discutés ;

(d) Le Bureau prend note de la liste proposée de projets de décisions à soumettre à l'examen des points focaux du PAM et demande au Secrétariat de finaliser leur préparation, afin de les soumettre en temps utile à la réunion des points focaux du PAM.

- G. Partenariats

41. La Coordinatrice a abordé les progrès réalisés en matière de coopération et de partenariat, soulignant le fait que le Secrétariat, y compris les Composantes du PAM, s'était montré très actif pendant cette période et ajoutant qu'il existait un intérêt accru à collaborer avec le solide cadre réglementaire et stratégique du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM. L'Administrateur du programme chargé des questions de gouvernance, M. Ilias Mavroeidis, a présenté plus en détail les progrès accomplis dans le cadre de la coopération et des partenariats, notamment par les nouveaux partenaires et les partenaires renouvelés du PAM. Il a évoqué les nouveaux protocoles

d'accord (avec le PAM et COMPSUD) ainsi que les protocoles d'accord actualisés (avec la FAO et le CGPM) en cours d'élaboration, précisant que, malgré les efforts déployés par le Secrétariat, aucun progrès n'avait été constaté en ce qui concerne la proposition d'un protocole d'accord avec l'UNESCO/MAB.

42. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés dans le cadre des partenariats et de la collaboration en faveur de l'accomplissement des objectifs du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM. Une membre du Bureau a évoqué en particulier la collaboration avec la FAO et le CGPM en tant que processus très important, tout en se félicitant du rôle déterminant joué par le PNUE/PAM dans le Plan d'action « La Méditerranée : une mer modèle d'ici 2030 ». Concernant l'expert devant être détaché à l'Unité de coordination pour appuyer la mise en œuvre de ce Plan d'action, elle a ajouté que celui-ci devrait travailler sur toutes les mesures du Plan d'action. Une autre membre du Bureau a souligné l'importance que le Plan d'action soit coordonné par le PNUE/PAM, faisait observer qu'elle n'avait pas eu l'occasion de l'examiner en détail. Elle a ajouté qu'il convenait de préciser le fonctionnement de ce Plan d'action en coordination avec les travaux menés dans le cadre du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, en veillant à ce que les priorités du PNUE/PAM soient respectées, et de mettre en lumière sa valeur ajoutée. Un autre membre du Bureau a insisté sur le fait que le Plan d'action était conforme aux travaux du PNUE/PAM, notant qu'il n'était pas juridiquement contraignant et qu'il visait à renforcer les synergies en Méditerranée, par exemple en abordant la biodiversité de manière intégrée, du point de vue de l'environnement et de la pêche. La Coordinatrice a ajouté que le Secrétariat percevait la valeur ajoutée de ce processus, notamment en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre, que celui-ci était dans la bonne voie et qu'il exploiterait le cadre existant au PNUE/PAM, tout en évitant les duplications. Elle a également précisé que le Secrétariat solliciterait le Bureau au cours du processus, au besoin.

43. **Conclusions :**

(a) Le Bureau salue les travaux du Secrétariat visant à améliorer la gouvernance des océans et à renforcer la coopération et les partenariats avec les organisations mondiales et régionales pour avoir un impact commun sur le terrain ;

(b) Le Bureau salue le travail accompli par le secrétariat pour élaborer de nouveaux protocoles d'accord avec le PAM et COMPSUD et pour mettre à jour l'annexe du protocole d'accord avec la FAO/CGPM, et demande au secrétariat de soumettre le projet de texte de ces protocoles d'accord à la réunion des points focaux du PAM prévue en septembre 2021 ;

(c) Le Bureau prend note de l'engagement du Secrétariat dans la préparation du Plan d'action « La Méditerranée : une mer modèle d'ici 2030 » ainsi que de la proposition de détachement d'un expert technique par la France dans l'Unité de coordination et demande au Secrétariat de tenir les Parties contractantes informées des prochaines étapes ;

(d) Le Bureau approuve les nouvelles candidatures soumises par « European Topic Centre – University of Malaga » (ETC-UMA), « Cittadini per l'aria onlus », « Cercle Mallorquí de Negocis » (CMN), « SUBMON », « Marevivo », « All For Blue », and the « World Ocean Council » (WOC), pour l'accréditation en tant que partenaires du PAM et demande que le Secrétariat les soumette aux points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation ; le Bureau encourage la « Ona Futura Fondation » à soumettre à nouveau sa demande d'accréditation à la COP 23, lorsque tous les critères d'accréditation auront été remplis ;

(e) Le Bureau approuve le renouvellement d'accréditation en tant que partenaires du PAM des organisations « Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED) », « Bureau arabe pour la jeunesse et l'environnement (AOYE) », « Forum égyptien du développement durable (ESDF) » et « Association turque pour la protection de l'environnement marin (TURMEPA) », suite aux demandes soumises par ces organisations, et demande au Secrétariat de les soumettre aux points focaux du PAM et à la COP 22 pour examen et approbation.

- **H. Visibilité et communication**

44. Suite à un exposé du Secrétariat sur les dernières activités d'information et de communication durant cette période, le Bureau a salué les progrès réalisés et le dynamisme du Secrétariat dans ce domaine.

45. **Conclusions :**

(a) Le Bureau salue les efforts et les résultats des travaux réalisés sur l'information et la sensibilisation, et demande au Secrétariat de continuer à progresser dans cette direction sur la base des objectifs de la stratégie de communication du PAM.

- **I. Autres questions**

46. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, l'Administrateur du programme chargé des questions de gouvernance a mentionné les progrès accomplis en lien avec les accords de Centre d'activités régionales des pays hôtes, en collaboration avec leur pays hôte, ainsi que la finalisation de l'ensemble de principes opérationnels communs aux Composantes du PAM.

47. La Coordinatrice a abordé les économies réalisées en conséquence de la pandémie de COVID-19 et leur redistribution proposée, tel que communiqué dans une lettre au Bureau, notant qu'il serait dommage de ne pas utiliser les économies dégagées dans certaines activités au profit d'autres, qui en ont gravement besoin. Les membres du Bureau ont fait observer qu'ils étaient, de manière générale, d'accord avec les affectations proposées, avec de légers ajustements concernant l'utilisation de certaines économies pour une activité différente par la même Composante du PAM.

48. **Conclusions :**

(a) Le Bureau salue la finalisation de l'ensemble des principes opérationnels communs aux composantes du PAM et demande à ce qu'ils soient soumis à la réunion des points focaux du PAM avant d'être soumis à la COP 22 ;

(b) Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les économies dues aux implications de la pandémie de la Covid-19 et comme convenu précédemment, le Secrétariat enverra la lettre aux points focaux du PAM pour non-objection.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 92^{ème} réunion du Bureau

49. Le Secrétariat a présenté le calendrier des activités jusqu'à la fin de l'exercice biennal, en faisant remarquer que selon la pratique, la 92^e réunion du Bureau sera prévue pour avril/mai 2022.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Activité de sensibilisation : mise à jour sur la ratification de l'annexe VI de la Convention MARPOL et participation aux initiatives mondiales pertinentes (Global Ocean Alliance et High Ambition Coalition for Nature and People)

50. La question de la ratification de l'Annexe VI de la Convention MARPOL a été abordée dans le cadre du point 5 (D) de l'ordre du jour.

51. Le représentant de l'Italie a évoqué les initiatives mondiales pertinentes (Global Ocean Alliance et High Ambition Coalition for Nature and People), notant l'importance des objectifs de la Global Ocean Alliance et ajoutant que l'Italie avait pris un engagement lorsqu'elle assurait la présidence du G20. Un autre membre du Bureau a exprimé son soutien à ces initiatives et à leurs objectifs en rapport avec la protection de la biodiversité, insistant sur les liens avec le Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne post-2020 (PAS BIO post-2020) du PNUE/PAM et le Cadre

mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies.

52. Conclusions :

(a) Le Bureau a pris note des informations fournies par l'Italie sur la portée et les objectifs de la Global Ocean Alliance et de la High Ambition Coalition for Nature and People, et encourage ses membres à assurer le suivi dans leur pays ainsi qu'avec les autres Parties contractantes afin d'accroître la participation à ces initiatives mondiales.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

53. Aucune autre question n'a été soulevée par les membres du Bureau.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

54. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions qui figurent dans le présent rapport.

X. Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

55. La réunion a été clôturée par le Président à 18 heures (UTC+ 3), le jeudi 8 juillet 2021.

Annexe I
Liste des participants

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

ITALY / ITALIE

(PRESIDENT)

Mr. Carlo Zaghi

Director General of Sea and Coasts and President
of the Bureau
Ministry for Ecological Transition

Mr. Roberto Giangreco

Senior Officer
Directorate General of Sea and Coasts
Ministry for Ecological Transition

Ms. Valentina Mauriello

Technical Expert
Directorate General of Sea and Coasts
Ministry for Ecological Transition

FRANCE / FRANCE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Stéphane Pailler

Chef de la délégation française
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Mr. Clément Payeur

Protection internationale des océans – Global ocean
protection
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Sous-direction de l'environnement et du climat
(CLEN)

ISRAEL / ISRAEL

(VICE PRESIDENT)

Ms. Ayelet Rosen

Head of Division
Division of Multilateral Environmental
Agreements
Ministry of Environmental Protection

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

(VICE PRESIDENT)

Ms. Ivana Stojanovic

Adviser, Department for Sustainable Development
and Integrated Coastal Zone Management
Ministry of Sustainable Development and Tourism

TURKEY / TURQUIE

(VICE PRESIDENT)

Ms. Eda Bayar

Expert
Ministry of Environment and Urbanization of
Turkey
General Directorate of Environmental Management
Marine and Coastal Management Department

MOROCCO / MAROC

(RAPPORTEUR)

Ms. Nassira Rheyati

Chef de la Division de la Coopération
Internationale
Direction du Partenariat, de la Communication et
de la Coopération
Département de l'Environnement

Ms. Khaoula Lagrini

Chef de Service de la Coopération Multilatérale
Direction du Partenariat, de la Communication et
de la Coopération
Ministère de l'Energie, des Mines et de
l'Environnement - Département de
l'Environnement

OBSERVER

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Silvia Bartolini
Head of Unit C.2 Marine Environment and Water
Industry
Directorate-General for Environment
European Commission

Mr. Fabio Pirotta
Unit C.2 Marine Environment and Water Industry
Directorate-General for Environment
European Commission

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN / SecrÉTARIAT DE LA CONVENTION DE
BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Ms. Tatjana Hema
Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Mr. Stavros Antoniadis
Associate Administrative Officer

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2020 – mai 2021

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

- a) Ratification de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ; Respect des obligations et rapports ; Partenariats ; Visibilité et communication
- b) Évaluation de la Stratégie à moyen terme pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027, y compris le suivi de la 2^{ème} réunion du Comité directeur de la SMT
- c) Suivi des travaux du Comité technique d'experts SOx ECA et des processus de mise à jour des plans régionaux sur la pollution
- d) Orientations principales du programme de travail et budget du PNUE / PAM 2022-2023
- e) Préparatifs de la COP 22 : format, session ministérielle et déclaration, préparatifs du pays hôte

Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 92^{ème} réunion du Bureau

Point 7 de l'ordre du jour : Activité de sensibilisation : mise à jour sur la ratification de l'annexe VI de la Convention MARPOL et participation aux initiatives mondiales pertinentes (Global Ocean Alliance et High Ambition Coalition for Nature and People)

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion